

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

UBCI- FCP CEA

Adresse : 3, Rue Jenner - Place d'Afrique - 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2013, d'agrèer le fonds commun de placement « **UBCI- FCP CEA** », promu par UBCI FINANCE - Intermédiaire en Bourse et l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 47 -2013 du 06 novembre 2013
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: UBCI FINANCE
Dépositaire	: UBCI
Gestionnaire administratif et comptable:	UBCI FINANCE
Distributeurs	: UBCI FINANCE et les agences de l'UBCI